

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° :2024-09-065

**Autorisation d'emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et  
Consignations pour le financement complémentaire de la  
construction du groupe scolaire de Craoux**

Rapporteur : Jeanine FAVRE SECOND

<u>Date de Convocation</u> : 17 septembre 2024	<b><u>Séance du 24 septembre 2024</u></b>  A 18h30, le Conseil Municipal de Morières-les- Avignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de septembre sous la présidence de Monsieur Grégoire SOUQUE, Maire.
<u>Date d'affichage</u> : 30 septembre 2024	
▪ Nombre de conseillers en exercice : 29	
▪ Nombre de présents : 21	
▪ Nombre de votants : 28	

### **Étaient présents :**

Grégoire SOUQUE, Jeanine FAVRE SECOND, Franck JOUSSELIN, Patrick DUVAL, Marie-Paule FOURMENT, Pierre-Jean FAUCITANO, Catherine PRAT, Stéphanie CASTRIGNANO, Nicolas CHASTEL, Estelle ROLLE, Jennifer HAMAIDE, Huguette SAINT JEAN, Renée THOMAS, Claudine BOISSEAU, Alain FIRMIN, Jade MORENAS, Philippe REYNERO, Jean-Marc FOUIN, Christèle PELISSIER, Raphaël GOTTSCHALK, Emmanuelle BLANC

### **Étaient absents excusés et représentés :**

Éric DEVALQUENAIRE pouvoir à Patrick DUVAL, Sandrine IGNERSKI pouvoir à Marie-Paule FOURMENT, Fabrice BAUDOIN pouvoir à Alain FIRMIN, Marie-Laure PERDIGUIER pouvoir à Catherine PRAT, Marie GAGET-MARTIN pouvoir à Nicolas CHASTEL, Annick DUBOIS pouvoir à Jean-Marc FOUIN, Martine THEVENIN pouvoir à Christèle PELISSIER,

### **Étaient absents :**

Georges BERTANA

### **Secrétaire de séance : Jade MORENAS**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la commune a entamé la construction d'un nouveau groupe scolaire afin d'offrir un meilleur service public à la population, notamment eu égard à l'évolution démographique de la commune.

Le coût total du projet, qui comprend notamment l'acquisition du foncier, la construction du groupe scolaire, l'aménagement des abords et la création d'une voie d'accès, est de près de 12 000 000€.

A ce jour, près de 3 000 000€ ont été dépensés dont une majorité sur fonds propres.

Un premier emprunt d'1 500 000€ a été contracté en 2022 et mobilisé concrètement en 2024.

Comme indiqué dans le rapport d'orientations budgétaires 2024 et comme le prévoit le budget primitif 2024 adopté lors du conseil municipal du 2 avril 2024, la commune a sollicité plusieurs établissements bancaires au cours des derniers mois afin d'obtenir un nouvel emprunt à hauteur de 2 301 557,99€.

Il s'avère que la proposition faite par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) est la plus intéressante pour la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5217-10-6,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2024-04-032 en date du 2 avril 2024 approuvant le Budget Primitif 2024,

Vu le recours à l'emprunt inscrit au budget primitif 2024,

Considérant le programme d'investissement et plus particulièrement la création d'un groupe scolaire,

Considérant le plan de financement pour la construction du groupe scolaire,

Considérant la mise en concurrence réalisée entre les banques Crédit Agricole, Crédit Mutuel, Caisse D'épargne et la Caisse des Dépôts et Consignations,

Considérant l'analyse des propositions faites à la commune,

Considérant l'offre de prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations proposant un financement selon les caractéristiques financières suivantes :

**Ligne du Prêt** : Prêt relance verte sur ressources BEI

**Montant** : 2 301 558 euros

**Durée de la phase de préfinancement** : 3 mois

**Durée d'amortissement** : 20 ans

**Périodicité des échéances** : Trimestrielle

**Taux d'intérêt annuel fixe** : 3,61 %

*Ce taux d'intérêt, actualisé mensuellement par la Caisse des Dépôts, est compris entre un plancher de 0% et un plafond de 6,72 % et est donc susceptible de varier jusqu'à l'émission du contrat. En conséquence, le taux effectivement appliqué sera celui en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt.*

**Amortissement** : Déduit (échéances constantes)

**Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt** : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% et d'une indemnité actuarielle calculées sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

**Remboursement anticipé** : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

**Typologie Gissler** : 1A

**Commission d'instruction** : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

**Où l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal délibère, et**

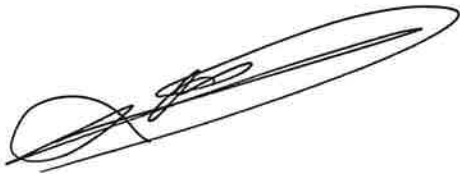
- **APPROUVE** le contrat de prêt avec la Caisse des Dépôts et Consignations joint à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

à l'unanimité des membres présents,

Le 26/09/2024  
La secrétaire de séance,

Jade MORENAS



Le 26/09/2024  
Le Maire,

Grégoire SOUQUE